



LE SENTIER DES SENSATIONS

ETABLES

Commune de 900 habitants située dans le Haut-Vivarais à 15 km de Tournon-sur-Rhône. Le sentier est installé aux abords de la salle des fêtes Sully, à l'entrée de la commune.

2
0
1
7

CONTEXTE DU PROJET :

La commune disposait d'un espace de jeux pour enfants et souhaitait l'agrandir en restant dans des limites financières raisonnables. De retour d'une promenade dans un jardin remarquable alsacien, l'agent communal en charge

de l'embellissement a proposé une activité ludique qui ne posait pas de problème au niveau du respect des normes et qui permettait d'utiliser des matériaux de récupération.

MÉTHODE :

L'idée du sentier des sensations est née en Allemagne en 1992. En raison des capteurs dont nous disposons sous les pieds, la marche pieds nus sur différents matériaux éveille les sens. Il concernait au départ les personnes à mobilité réduite ou porteurs de handicaps. Le concept est utilisé pour la rééducation mais peut être réalisé ailleurs.

Le parcours mesure environ 50 mètres de long sur 1,5 mètre de large. Le sol est décaissé sur une quinzaine de centimètres de profondeur.

Un lit de sable d'une dizaine de centimètres est étalé puis recouvert d'un géotextile pour éviter la repousse des adventices. Des matériaux de différentes natures viennent remplir des bandes de 2,50 mètres (graviers, pouzzolane, bois,...). Une fois la tranchée réalisée, le remplissage des différentes zones peut se faire dans les périodes creuses.

Le projet continue d'évoluer. Des massifs de plantes élevées vont être installés dans les courbes du parcours, de façon à ne pas voir la suite des matériaux.

La commune a installé un panneau explicatif. L'ensemble est bien respecté du public.

BUDGET :

Le coût de réalisation est quasi nul : un peu de gravier, de la pouzzolane, gazon synthétique...le temps de réalisation est très rapide.

RÉSULTATS :

À la différence de beaucoup de jeux pour enfants, c'est un jeu qui peut être fait à plusieurs. Il peut se faire pieds nus pour la sensation tactile ou en chaussures pour le son (bruit des matériaux sous le pied). Le résultat esthétique est intéressant. La réalisation n'a qu'un an d'existence mais elle est déjà bien connue du public.

POINTS DE VIGILANCE :

Les matériaux trop fins comme le sable sont à éviter. En espace public, il est impossible d'empêcher les animaux de venir faire leurs besoins. La commune va installer un panneau « interdit pour les chiens, même tenus en laisse ». Les adultes oublient souvent que les enfants s'amuse parfois pieds nus dans ces lieux.

CONDITIONS DE LA RÉUSSITE :

L'emplacement doit être stratégique et disposer d'une bonne signalétique pour qu'il soit utilisé par le plus grand nombre de visiteurs.



